

# L'illustration d'une question de viabilité sociale dans la littérature sociologique

BIM n° - 13 février 2007  
François DOLIGEZ

*Le BIM nous est proposé par François Doligez, IRAM - Université de Rennes 1.*

*La question de la viabilité sociale est encore un sujet peu étudié dans le secteur de la microfinance. Sa définition elle-même reste encore imprécise, à l'état d'hypothèse de travail, pour tous ceux qui ne considèrent pas que viabilité financière et juridique suffisent, en soi, à la pérennité des institutions.*

Une formulation synthétique de cette définition, plus empirique que théorique, peut s'envisager par l'approche suivante. « La viabilité sociale peut s'envisager sous deux aspects. La viabilité interne s'intéresse à la convergence, compatibilité ou compromis entre les intérêts et les normes des différents acteurs concernés. Quand elle existe, ceux-ci considèrent l'institution financière comme leur propre affaire. Les modalités d'épargne et de crédit ont été élaborées avec les intéressés et ne sont pas en contradiction avec les normes culturelles de la société comme la conception de l'argent, du temps, du taux d'intérêt... ; les différentes formes de garanties, matérielles ou sociales, utilisant à la fois la solidarité, les pressions sociales, le sens de l'honneur sont acceptées et efficaces ; l'accès aux services financiers est suffisamment ouvert à toutes les couches de la société pour permettre aux éléments dynamiques, notamment les femmes et les jeunes, d'être satisfaits et d'éviter la mainmise de quelques « notables » ou gros entrepreneurs sur l'essentiel des ressources ; les responsables élus sont considérés comme légitimes, les abus de pouvoir sont limités et les conflits sont réglés selon un mélange subtil de normes anciennes et nouvelles ; les techniciens et les divers salariés « se sentent à l'aise », au niveau des salaires et avantages annexes, de leur qualification et de leur reconnaissance sociale ; il existe un rapport équilibré de collaboration et de spécialisation entre les élus et les techniciens salariés, assurant un équilibre des pouvoirs, sans prépondérance de l'une des parties sur l'autre. S'il existe une viabilité externe, outre les problèmes de solvabilité des activités financées, l'institution n'apparaît pas comme un corps étranger venu de l'extérieur. Elle s'insère dans son environnement comme « un poisson dans l'eau ». Grâce à une large information et de nombreuses discussions, les personnalités ou institutions externes comme les autorités politiques et administratives, les responsables religieux, les notables divers, voire les usuriers soutiennent l'institution, ou du moins n'ont pas les moyens suffisants pour la contrecarrer ou s'y opposer ouvertement. Par ailleurs, une bonne liaison s'est établie avec les autres interventions de développement telles la vulgarisation agricole, la formation technique ou le conseil de gestion, les infrastructures, les systèmes d'approvisionnement et de

commercialisation afin d'assurer une synergie entre le facteur financier et les autres fonctions. Enfin, un cadre de concertation et de régulation a été créé auquel participent l'Etat, les bailleurs de fonds et les diverses institutions de microfinance afin d'éviter la contagion des mauvaises pratiques de non-remboursement que si souvent propagent les interventions de crédit sans perspectives de viabilité » (Gentil & Doligez, 2003).

Mais, au-delà de cette approche par la « pratique » des questions de viabilité sociale, peu de nouveaux travaux ont alimenté l'analyse sur ce thème depuis l'atelier organisé au Burkina Faso entre la GTZ et l'IRAM en décembre 2001 (cf. [www.cerise-microfinance.org](http://www.cerise-microfinance.org)). Eveline Baumann, de l'IRD, a développé un ensemble d'observations sur des expériences ouest-africaines (2003) et plusieurs notes et documents de travail ont traité de l'analyse de la compatibilité entre techniques financières (taux d'intérêt) et pratiques religieuses (islam), mais pour l'essentiel sous l'angle de l'exégèse ; sans qu'il y ait eu, à notre connaissance, de véritable systématisation sur les situations et les pratiques réelles.

Pour enrichir le concept, un texte de Pierre Bourdieu illustre bien la question de l'articulation des pratiques de crédit aux normes locales en Kabylie dans les années 60. Ce texte, ancien (il date de 1972), mais publié récemment (2000) ne peut être plaqué sur des situations plus récentes liées au développement de la microfinance, mais il peut éclairer un certain nombre d'enjeux de viabilité sociale liés, notamment, au développement de la microfinance dans des « conditions matérielles dominées par l'aléa et l'insécurité » et, notamment en milieu agricole et rural.

« De toutes les institutions et les techniques économiques introduites par la colonisation, la plus étrangère à la logique de l'économie précapitaliste est sans aucun doute le crédit : il suppose la référence à un futur abstrait, défini par un contrat écrit et garanti par tout un système de sanctions et qui, avec la notion d'intérêt, fait intervenir la valeur comptable du temps <sup>(1)</sup>. Tandis que le crédit se soucie de garantir sa sécurité en s'assurant de la solvabilité du débiteur, les conventions à l'amiable (les seules que reconnaisse la morale de l'honneur) ne connaissent d'autre garantie que la bonne foi, les assurances sur l'avenir étant fournies non par la richesse, mais par celui qui en dispose. L'emprunteur se rend chez un parent ou un ami : « Je sais que tu détiens telle somme et que tu n'en as pas besoin ; tu peux la considérer comme étant encore dans ta maison. » On ne fixe pas d'échéance précise (« jusqu'à l'été » ou « jusqu'à la récolte »). Du fait qu'on ne contracte qu'entre personnes de connaissance, parents, amis ou alliés, l'avenir de l'association se trouve assuré, dans le présent même, non seulement

---

<sup>(1)</sup> Sans doute l'usure, dont les taux atteignaient 50 à 60 % en moyenne avant 1830 et 25 à 30 % en 1867 (A. Hanoteau, Poésies populaires de la Kabylie, Paris, Imprimerie impériale, 1867, n° 1, p. 193), s'inscrivait-elle normalement dans une structure économique qui, bien qu'elle fût aussi peu de place que possible à la circulation monétaire, était d'autant moins exempte de crises que la précarité des techniques disponibles ne permettaient pas de maîtriser les aléas du climat. Mais ce crédit d'urgence imposé par la nécessité et exclusivement destiné à la consommation, n'avait rien de commun avec le crédit destiné à l'investissement : on ne recourt à l'usurier qu'une fois épuisées toutes les ressources de l'entraide familiale, et celui qui, ayant les moyens de l'aider, livrerait à un frère ou un cousin à l'usurier serait déshonoré. L'interdiction du prêt à intérêt n'est que l'envers de l'impératif de solidarité et les règles communautaires, parfois codifiées dans les coutumiers, imposaient que l'on prêtât assistance aux infirmes, aux veuves, aux orphelins et aux pauvres et que l'on aidât les victimes d'une calamité (par exemple, lorsqu'une bête blessée devait être abattue, la communauté indemnisait le propriétaire et la viande était partagée entre les familles).

par l'expérience que chacun a de l'autre, réputé pour être fidèle à ses engagements, mais aussi et surtout par la relation objective qui unit les partenaires et qui survivra à leur transaction, garantissant l'avenir de l'échange plus sûrement que toutes les codifications explicites et formelles dont le crédit doit s'armer parce qu'il suppose l'impersonnalité totale de la relation entre les contractants. Rien ne s'oppose plus radicalement à l'entraide, qui associe toujours des individus unis par des liens de consanguinité réelle ou fictive, que la coopération qui mobilise des individus sélectionnés en fonction des fins futures et construites par le calcul d'une entreprise spécifique : dans un cas, le groupe préexiste et survit à l'accomplissement en commun d'une œuvre commune ; dans l'autre cas, trouvant sa raison d'être hors de lui-même, dans l'objectif futur défini dans le contrat, il cesse d'exister en même temps que le contrat qui le fonde <sup>(2)</sup>.

L'« anticipation pré perceptible » (selon l'expression de Husserl), visée de potentialités inscrites dans le présent directement perçu, s'oppose au projet, entendu comme projection imaginaire de possibles explicitement posés comme futurs, c'est-à-dire comme pouvant également advenir ou ne pas advenir, au prix d'une mise en suspens de l'adhésion au donné : ce qui distingue le futur, lieu des possibles abstraits d'un sujet interchangeable, de l'avenir pratique, le possible de la potentialité objective, ce n'est pas, comme on le croit, la plus ou moins grande distance par rapport au présent, puisque celui-ci peut ap-présenter (i.e. donner à anticiper pratiquement comme quasi présentes) des potentialités plus ou moins éloignées dans le temps objectif qui sont liées à lui dans l'unité immédiate d'une pratique <sup>(3)</sup>.

La conscience populaire vit et agit cette distinction sans l'expliciter, sinon sous la forme d'ironie sur soi. « Où vas-tu ? » demandait-on un jour à Djeha, personne imaginaire où les Kabyles aiment à se reconnaître. « Je vais au marché ». « Comment ! et tu ne dis pas « s'il plaît à Dieu » ? » Djeha passe son chemin, mais arrivé dans le bois, il est rossé et dépouillé par des brigands. « Où vas-tu Djeha ? » lui demande-t-on encore. « Je rentre à la maison... S'il plaît à Dieu ». « S'il plaît à Dieu », cela veut dire à la fois qu'il peut ne pas plaire à Dieu et plaire à Dieu. Cette locution marque que l'on passe à un autre monde, régi par une logique différente, le monde du futur et des possibles, dont la propriété essentielle est de ne pas

---

<sup>(2)</sup> C'est-à-dire, contre toutes les illusions populistes, que les traditions de solidarité agnatique sont loin de préparer les paysans à s'adapter à des organisations coopératives ou collectivistes et que les ouvriers agricoles de zones de grande colonisation, dépossédés de leurs terres et de leurs traditions, sont plus disponibles pour un tel type de structure que les petits propriétaires des régions relativement épargnées.

<sup>(3)</sup> On conte l'histoire de ce vieux Kabyle qui, parvenu pour la première fois au sommet du col imitant l'horizon de son village, s'écria : « Oh Dieu ! Comme ton monde est grand ! » Au-delà de l'horizon du présent commence le monde imaginaire qui ne peut être rattaché à l'univers de l'expérience et où règne, de ce fait, une toute autre logique. Ce qui peut paraître absurde ou impossible si on le situe dans le champ de l'expérience peut advenir dans d'autres espace ou dans le temps : il en est ainsi des miracles et des saints, de Sidi Yahia qui fit lever un bœuf égorgé, de Sidi Kali qui se métamorphosa en lion, de Sidi Mouhoub qui partagea en deux une fontaine afin d'apaiser un différend entre clans ennemis, de Sidi Moussa qui fit jaillir l'huile d'un pilier. Les mêmes critères n'ont pas cours selon qu'il s'agit d'un événement qui s'est produit à l'intérieur de l'horizon familial ou d'un fait survenu dans le pays des légendes qui commence aux frontières même du monde quotidien. Dans le premier cas, il n'est d'autre garantie que l'expérience perceptible ou, à défaut, l'autorité d'une personne connue et digne de foi. Dans l'autre cas, s'agissant d'un univers où par essence tout est possible, les exigences critiques sont beaucoup moins grandes et l'on accueille toutes les affirmations véhiculées par l'opinion commune.

advenir <sup>(4)</sup>. Azka d'azqa, « demain, c'est le tombeau » : le futur est un néant qu'il serait vain de tenter de saisir, un rien qui ne nous appartient pas <sup>(5)</sup>. De celui qui s'inquiète trop de l'avenir, oubliant qu'il échappe aux prises, on dit « qu'il veut se faire l'associé de Dieu » et, pour le rappeler à plus de mesure, on lui jette : « Ce qui t'es étranger, ne t'en soucie pas », ou encore : « L'argent hors de la bourse, n'y vois pas un capital » <sup>(6)</sup>.

La fable de Djeha suffit à mettre en garde contre l'ethnocentrisme qui porte tant d'ethnologues à établir une différence de nature entre le système des dispositions à l'égard du temps qu'appelle l'économie précapitaliste et celui qu'exige et engendre l'économie monétaire : l'expérience temporelle que favorise l'économie précapitaliste est une des modalités que peut revêtir toute expérience de la temporalité, y compris celle des agents économiques les plus « rationnels » des sociétés qui produisent les ethnologues ; elle doit seulement sa spécificité au fait que, loin de se proposer comme une possibilité parmi d'autres, elle est imposée comme la seule possible par une économie incapable d'assurer les conditions de possibilité de la position du possible et, ce qui revient au même, par un ethos et une éthique qui ne sont que l'intériorisation et la rationalisation du système des possibilités et des impossibilités objectivement inscrites dans les conditions matérielles d'existence dominées par l'insécurité et l'aléa : tout se passe comme si, en décourageant expressément toutes les dispositions que l'économie capitaliste exige et favorise (esprit d'entreprise, souci de la productivité et du rendement, esprit de calcul, etc.) et en dénonçant l'esprit de prévision comme une ambition diabolique, au nom de l'idée que « l'avenir est la part de Dieu », on se contentait, ici comme ailleurs, de « faire nécessité vertu » et d'ajuster les espérances aux chances objectives. » (Bourdieu, 2000, pp. 383-385).

---

<sup>(4)</sup> Peut-être faut-il voir là une des racines des interdits concernant toutes les formes de dénombrement : on ne doit pas compter les hommes présents à une assemblée, on ne doit pas mesurer les grains réservés à la semence ; on ne compte pas le nombre d'œufs à la couvée, mais on compte le nombre de poulets à la naissance. Serait-ce parce que compter les œufs à la couvée ou mesurer les grains de la semence, ce serait présumer de l'avenir et, par là, le compromettre ? Le fellah ne mesure sa récolte qu'avec des précautions extrêmes, « afin de ne pas compter la générosité de Dieu ». En certaines régions, il est interdit de prononcer un nom de nombre sur l'aire à battre. Ailleurs, on ne recourt à des nombres euphémistiques pour évaluer la récolte. On sait aussi que des mesures administratives telles que les opérations de recensement destinées à l'établissement d'un Etat civil précis ont rencontré à l'origine de vives résistances. On lit dans un poème de Qaddour ben Klifa rapporté par J. Desparmet (in « Les réactions nationalitaires en Algérie », Bulletin de la Société de géographie d'Alger, 1933 ; cf. aussi « la turcophilie en Algérie », op. cit., 1916, p. 20) : « Tous les biens ont été pesés à la balance. Combien d'hectares ont été arpentés, marqué au mètre ! Chaque année, on nous dénombre sur le registre de recensement ! Ils ont ainsi inscrit tous les vivants, hommes et femmes ! » Ce même refus de l'esprit de précision et de calcul inspirait les surnoms attribués dans ces poésies aux Français : « la race industrielle », « la race des philosophes » (des savants), « le peuple à la signature et au cachet » (J. Desparmet, « L'œuvre de la France jugée par les indigènes », op. cit., 1910).

<sup>(5)</sup> « Il y a sept moments dans la journée », « Comporte-toi selon le moment », « Je ne sais pas si mon bonheur est en avant ou en arrière », « Comme est le jour, le berger le paît » (Akken yella wass, yeks-it umeksa).

<sup>(6)</sup> A proprement parler, il n'existe pas de terme pour exprimer le futur. On a recours à trois expressions : 1°/ aka sawanth, d'ici en haut, ainsi que vers le haut ; 2°/ agh rezzat, vers l'avant ; 3°/ qabel, l'an prochain.

## **Bibliographie**

Baumann E., 2003 : « Microfinance et pluralité des normes : réflexions à partir d'expériences ouest-africaines », in Hours B. & Selim M. : Solidarités et compétences, idéologies et pratiques, L'Harmattan, Paris, pp. 137-166.

Bourdieu P., 2000 : Esquisse d'une théorie de la pratique, Seuil, Paris, pp. 383-385.

Doligez F. & Gentil D., 2002 : « Le crédit rural », chapitre 223 du Mémento de l'Agronome, CIRAD-GRET-Ministère des Affaires étrangères, pp. 155-177.